



# **12<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**1<sup>er</sup> - 6 MARS 2010**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE  
L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**RAPPORT**

**Président : John MAC COLL**

**Rapporteur général : Dominique DEPRIESTER**

# SOMMAIRE

<b>MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL</b> .....	3
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	4
<b>I. La définition de nouvelles priorités pour les acteurs du réseau français d'enseignement à l'étranger</b> .....	5
A) Le nouveau Plan d'orientation stratégique (P.O.S) de l'A.E.F.E .....	5
1) Rappel du cadre de la réflexion .....	5
2) Les axes du nouveau plan d'orientation stratégique .....	6
B) L'orientation stratégique de la Mission Laïque Française .....	7
1) Rappel des objectifs de la M.L.F .....	7
2) Le nouveau plan stratégique de la M.L.F.....	8
<b>II. Les contraintes et difficultés du réseau d'enseignement français à l'étranger</b> .....	8
A) L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.....	8
1) L'augmentation des frais de scolarité .....	8
2) Les charges nouvelles supportées par l'A.E.F.E.....	9
a) <i>La compétence immobilière</i> .....	9
b) <i>La prise en charge par l'A.E.F.E des parts patronales des pensions des personnels</i> 10	
c) <i>La charge des intérêts du grand emprunt</i> .....	10
3) Ressources humaines et qualité de l'enseignement .....	11
B) Cas de la Mission Laïque Française .....	11
<b>III. L'état, l'impact et l'avenir de l'aide à la scolarité</b> .....	11
A) Cadre budgétaire .....	11
B) Bourses scolaires .....	11
C) Les prises en charge .....	12
D) Perspectives.....	13
<b>IV. La réforme du réseau culturel : la création d'une nouvelle agence</b> .....	16
A) Le cadre de la réflexion.....	16
B) Le nouvel établissement public industriel et commercial .....	16
C) La réforme au regard de nos propositions .....	17
<b>ANNEXES</b> .....	18
Résolution n° 1/03/10.....	18
Résolution n° 2/03/10.....	19
Résolution n° 3/03/10.....	20
Vœu n° 1/03/10 .....	21
Motion n° 1/03/10 .....	22
Pour rappel : avis concernant la prise en charge adoptée en juin 2007.....	23

**MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES  
CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE  
L'AUDIOVISUEL**

**Président : M. John MAC COLL**

**Rapporteur général : M. Dominique DEPRIESTER**

**Vice-présidents : Mme Maryse LAURENTI et M. Francis NIZET**

M. AICARDI René

M. LEBOUCHER Hervé

M. BARRAT Franck

Mme LEQUET Anne-Colette

Mme BEN NACEUR Madeleine

M. LOISEAU Philippe

Mme BLOCH Michèle

M. LUBRINA François

Mme CERISIER BEN GUIGA Monique

Mme MALIVEL Michèle

M. CHAZOT Pascal

Mme MARGARETO Soledad

M. CHOSTAKOFF Wladimir

M. MARIE Jacques

Mme CONWAY Hélène

M. PETRI-GUASCO Raymond

M. D'AGESCY Gilles

Mme PICCHARLES Chantal

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY  
Marie-Françoise

M. PLANTEVIN Thierry

M. DELL'AQUILA Bruno

M. PRETET Jean-Charles

M. DUVERNOIS Louis

Mme RECHENMANN Catherine

Mme EL ANBASSI Bérengère

M. REGNARD Damien

M. FERRAND André

M. RICCI Didier

M. GIRAULT Claude

M. RIGOT-MULLER Bertrand

M. GUERRY Michel

M. SARRAZIN Louis

M. LAUGEL Marcel

M. TIROU Ramatchandirane

M. LE BRETON Tanguy

M. VIALA Denis

M. ZAMBELLI Jean-Claude

Administrateur : Mme Martine RUSSET

## LISTE DES INTERVENANTS

- **Mme Anne-Marie DESCOTES**, *Directrice de l'A.E.F.E*
- **M. Jean-Luc MASSIN**, *chef du service des bourses scolaires de l'A.E.F.E*
- **Mme Josette LE COQ**, *responsable du Service pédagogique de l'A.E.F.E*
- **M. Yves AUBIN de la MESSUZIÈRE**, *Président de la Mission Laïque Française*
- **M. Jean-Christophe DEBERRE**, *Directeur général de la Mission Laïque Française*
- **Mme Marcelle BARRY**, *chef service communication et développement Mission laïque française*
- **M. Georges SERRE**, *Directeur Général adjoint de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au Ministère des Affaires étrangères et européennes*
- **Mme Delphine BORIONE**, *Directrice de la Direction de la politique culturelle et du français au Ministère des Affaires étrangères et européennes*
- **M. Jean-François MANCEL**, *Député rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale*
- **M. Laurent JARDILLIER**, *conseiller Commission des Finances de l'Assemblée nationale*

Après deux années de réflexion à propos de l'avenir de notre diplomatie d'influence, le caractère déterminant de l'enseignement français à l'étranger et de l'action culturelle extérieure est réaffirmé.

De nouvelles priorités ont été définies pour les réseaux de nos écoles (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et Mission Laïque Française) et un projet de loi, actuellement à l'Assemblée nationale après avoir été adopté au Sénat, réforme le réseau culturel.

Nous présenterons l'état d'avancement de ces réformes ainsi que les réflexions de la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel à leur sujet.

## **I. La définition de nouvelles priorités pour les acteurs du réseau français d'enseignement à l'étranger**

L'année 2010 voit l'aboutissement d'un processus de réflexion entamé dès 2007 par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (A.E.F.E) et plus récemment par la Mission Laïque Française. Cette réflexion a conduit ces deux acteurs de notre politique éducative à l'étranger à définir ou préciser les priorités de leur action.

### *A) Le nouveau Plan d'orientation stratégique (P.O.S) de l'A.E.F.E*

#### 1) Rappel du cadre de la réflexion

L'A.E.F.E est un établissement public dépendant de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

En 2007, le Président de la République dans une lettre de mission au Ministre des Affaires étrangères recommande une réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Une commission est alors mise en place sous la présidence de Monsieur Yves-Aubin de La Messuzière sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger qui a rendu son rapport à l'été 2008.

À la suite de ce rapport, ont été lancés des états généraux de l'enseignement français à l'étranger, états généraux qui ont pu se décliner de manière décentralisée jusqu'au premier trimestre 2009.

Les membres du Conseil d'Administration de l'A.E.F.E se sont par ailleurs réunis en

séminaire pour décliner les conclusions de ces réflexions en de nouvelles priorités, les axes du plan d'orientation stratégique (POS).

En parallèle, un audit "Révision Générale des Politiques Publiques" de l'A.E.F.E a été réalisé, audit dont les conclusions ne sont pas encore rendues publiques.

Ce plan d'orientation sera suivi de la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens qui sera négocié entre l'opérateur et sa tutelle.

Le nouveau POS devrait être adopté lors du prochain Conseil d'Administration de l'A.E.F.E

## 2) Les axes du nouveau plan d'orientation stratégique

Le nouveau POS s'organise autour de trois axes :

- *l'offre pédagogique :*

Le **maintien de la qualité de l'offre pédagogique** est une priorité.

Une attention toute particulière est portée sur le **multilinguisme**, notamment par une validation des acquis en langues par des certifications extérieures.

**L'articulation entre l'enseignement secondaire et le supérieur** fera également l'objet de développements.

- *La modernisation du réseau :*

Cet axe vise à l'**amélioration de la gestion de l'agence et de son réseau** d'établissements.

La **mise en réseau** de l'ensemble des établissements nécessite une modernisation des outils informatiques.

Le développement du réseau passe également par la mise en place de classes labellisées dans les établissements locaux.

**Le statut des établissements** en gestion directe devrait évoluer vers une plus grande autonomie budgétaire.

Au sujet des personnels, l'objectif est une **amélioration du statut des résidents** (suppression de la période de mise en disponibilité de trois mois). La mise en place d'un statut unique n'est plus d'actualité.

**La formation continue, l'accompagnement et l'évaluation des enseignants sont considérés comme prioritaires.** Ces dispositifs constituent une réponse nécessaire à la diminution du nombre de postes d'expatriés.

- *L'exploration de nouvelles sources de financement :*

L'objectif est d'augmenter l'autofinancement du réseau tout en permettant son développement. Les solutions passent par :

- la recherche de l'aide des entreprises françaises au cas par cas et de manière ciblée géographiquement, par projet, avec une meilleure information sur les possibilités qui existent désormais à travers les fondations et les facilités en matière fiscale ;
- la réflexion sur la différenciation des frais de scolarité ;
- la recherche du soutien des autorités locales ;
- la recherche du soutien du réseau des anciens élèves.

Remarque : le programme FLAM (Français langue Maternelle) est un dispositif donnant accès à la langue et à la culture française à des enfants non scolarisés dans le réseau A.E.F.E. Il a été créé en 2001-2002 par la DGCID à l'initiative des élus du CSFE et de sénateurs représentant les Français de l'étranger.

Ce programme est à présent géré par l'A.E.F.E et non plus par la Direction du français du ministère.

Les conditions d'accès à ce dispositif sont inchangées. Toutes les informations sont consultables sur le site Internet : [www.programme-flam.fr](http://www.programme-flam.fr)

Il est à noter que la subvention au programme FLAM a doublé cette année, passant à 600 000 euros. Ce budget est pris sur le budget propre de l'A.E.F.E.

### *B) L'orientation stratégique de la Mission Laïque Française*

#### 1) Rappel des objectifs de la M.L.F

La Mission Laïque Française est une association reconnue d'utilité publique.

La M.L.F est un **acteur du réseau d'enseignement français à l'étranger**, à côté de l'A.E.F.E et participe de sa cohérence en étant un partenaire qui agit en accord et en synergie avec la Direction Générale de la Mondialisation du MAE et les ambassades.

Elle organise son action dans quatre directions :

- elle contribue aux côtés de l'A.E.F.E à **la continuité éducative** dans le monde pour les jeunes Français ;
- elle répond à la volonté de **scolarisation de nombreux étrangers** dans le système français ;

- elle développe un **savoir faire pour les entreprises** souhaitant scolariser les enfants de leur personnel à l'étranger ;
- elle développe un **projet éducatif et éthique** fondé sur le dialogue et le respect de la diversité culturelle et linguistique.

## 2) Le nouveau plan stratégique de la M.L.F

Le développement important de la M.L.F ces cinq dernières années (+ 55% de ses effectifs, avec à présent près de 41 000 élèves à cette rentrée, 107 établissements aujourd'hui contre 67 il y a 5 ans) exige une réflexion sur son adaptation, son développement et la communication autour de son projet.

Le conseil d'administration de la Mission Laïque Française a donc défini un nouveau plan stratégique en janvier 2010 articulé autour de cinq chantiers :

- **l'affirmation de l'identité et le projet de la M.L.F** aujourd'hui : il s'agit de décliner une « pédagogie de la rencontre » autour de la laïcité dans les établissements tout en tenant compte des évolutions de la demande éducative dans le monde ;
- la précision **des principes de développement** de la M.L.F ;
- le **renforcement des partenariats** : institutionnels, avec le monde de l'entreprise, avec les médias mais aussi avec les parents d'élèves et les anciens élèves.

Le Président de la M.L.F s'est d'ailleurs dit favorable à la présence d'une représentation de notre assemblée au conseil d'administration de l'association.

- **l'amélioration du pilotage des établissements** ;
- **l'adaptation de sa communication à son projet.**

La définition de nouveaux projets pour l'A.E.F.E et la M.L.F découle de la nécessité pour ces réseaux de s'adapter à de nouvelles contraintes, externes telles que l'accroissement de la concurrence d'autres écoles, ou internes comme les contraintes budgétaires, contraintes développées ci-dessous.

## II. Les contraintes et difficultés du réseau d'enseignement français à l'étranger

### A) L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

#### 1) L'augmentation des frais de scolarité



De nombreux membres de la Commission ont dénoncé les **augmentations importantes et régulières des frais de scolarité**. Ils s'inquiètent également de l'éviction d'élèves qu'entraînent ces augmentations dans certains pays.

Les frais de scolarité moyens sont ainsi en augmentation de 17,95% cette année dans les pays du rythme Nord et de 20,48% dans les pays du rythme Sud.

Ces augmentations s'expliquent notamment par de nouvelles charges imposées par la tutelle de l'opérateur. Il est à noter que notre Assemblée avait regretté la mise en place de ces nouvelles charges dans la résolution 1/09/09 adoptée à l'unanimité.

## 2) Les charges nouvelles supportées par l'A.E.F.E

### *a) La compétence immobilière*

La compétence immobilière de l'A.E.F.E est récente puisqu'elle s'appuie sur deux décrets datant de 2003 et 2005. Elle entraîne un transfert du patrimoine immobilier des établissements scolaires du M.A.E.E vers l'A.E.F.E.

Si ce transfert fut d'abord progressif (12 sites remis en dotation depuis 2006), la nouvelle réglementation domaniale (décret du 1<sup>er</sup> décembre 2008) entraîne une accélération de celui-ci (121 sites à terme).

Nous nous étions inquiétés des conséquences budgétaires de ce transfert pour l'A.E.F.E en septembre. Le besoin de financement supplémentaire est en effet estimé à 50 millions d'euros la première année, de 30 à 40 millions les années suivantes.

Dans sa réponse à notre résolution, l'administration assure que des mesures d'accompagnement seront prises, si ce transfert devait se poursuivre.

Il est à signaler en outre que la réalisation de projets immobiliers d'envergure financés par l'agence n'est plus d'actualité. **Les plans de financement des travaux reposeront sur les familles et les établissements scolaires.**

À propos de **la future agence foncière de l'étranger**, Monsieur Jean-François Mancel, Rapporteur de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, affirme que l'immobilier de l'A.E.F.E ne rentrera pas dans le cadre d'action de cette future agence. La crainte évoquée de versement de loyers par les établissements scolaires à la future agence immobilière n'est donc pas vérifiée à ce jour, selon le Député.

*La Commission reste vigilante à ce propos, l'incertitude à moyen terme n'étant pas levée.*

*b) La prise en charge par l'A.E.F.E des parts patronales des pensions des personnels*

Dans la même résolution nous nous inquiétons de la mise en œuvre d'un versement par l'A.E.F.E depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la **part patronale des pensions de retraite** dont ils étaient jusqu'à présent exemptés (décret décembre 2007).

Dans sa réponse, l'administration annonce que le taux de pension civile pour l'année 2010 sera moins important que prévu initialement. *Le coût de la mesure pour l'année 2010 sera tout de même de 131,8 millions d'euros, somme très largement supérieure à la subvention reçue par l'Agence (120 millions d'euros).*

*c) La charge des intérêts du grand emprunt*

Le coût des **intérêts du futur grand emprunt** sera couvert par des mesures d'économie budgétaire.

Le Ministère des Affaires étrangères participera à cet effort ainsi que ses opérateurs. Le budget de l'A.E.F.E pourrait donc être concerné par cette mesure à hauteur d'environ 2 millions d'euros.

*La Commission fait remarquer qu'il est singulier de faire porter sur l'A.E.F.E la charge de remboursement d'un emprunt dont elle ne bénéficiera pas.*

Les charges supplémentaires liées à l'immobilier et aux pensions civiles ont justifié la mise en place d'un **prélèvement de 6%** des frais d'écolage perçus par les établissements en gestion directe et conventionnés, prélèvement effectif cette année en totalité.

*Ce prélèvement a souvent entraîné une hausse des droits d'écolage.*

Il faut rappeler que l'augmentation des frais de scolarité à un **impact direct sur l'enveloppe** à consacrer aux aides à la scolarité.

À ce propos, la Directrice de l'A.E.F.E souligne que la dualité frais de scolarité / mesures d'aides à la scolarité relève de deux logiques différentes, voire contradictoires, d'un point de vue budgétaire mais qui doivent rester indépendantes pour assurer le fonctionnement des établissements.

Elle relève également que les conclusions de l'audit R.G.P.P montreraient que **l'A.E.F.E est bien gérée** et qu'il lui sera difficile de demander des efforts budgétaires supplémentaires.

### 3) Ressources humaines et qualité de l'enseignement

Notre commission s'était également inquiétée (vœu 1/09/09) de la **diminution du nombre d'enseignants expatriés** (80 postes supprimés en 2010) et **de titulaires dans le réseau**, jugeant leur présence garante de la qualité d'un enseignement de qualité.

Dans sa réponse, l'administration justifie cette mesure par la nécessité de développer l'autofinancement de l'Agence.

Les postes d'expatriés seraient réservés dans l'avenir à des missions d'animation, de formation et de coopération éducative. Le P.O.S devrait prévoir des **mesures d'accompagnement** pour compenser la transformation des postes d'expatriés.

*Nous resterons attentifs à la présence d'expatriés et de titulaires en quantité suffisante dans le réseau.*

#### B) Cas de la Mission Laïque Française

Les établissements de la Mission Laïque sont assujettis à la contribution demandée par l'A.E.F.E (2%). Le président de la M.L.F comprend mal le bien fondé de cette mesure concernant son réseau. Cette contribution fera vraisemblablement l'objet d'un débat entre les deux acteurs.

La M.L.F est également concernée par le paiement de la part patronale des pensions civiles de ses personnels détachés, sans compensation de la part de l'Etat. C'est une charge supplémentaire de 10 millions d'euros qui pèse à présent sur l'association.

### **III. L'état, l'impact et l'avenir de l'aide à la scolarité**

L'aide à la scolarité regroupe deux dispositifs : les bourses scolaires et les prises en charge.

#### A) Cadre budgétaire

L'agence dispose à ce jour d'une dotation 2010 (programme 151) de 105,29 millions d'euros hors réserve légale de précaution, soit un budget en augmentation de 17,8 % par rapport à l'exercice précédent.

#### B) Bourses scolaires

- Le montant total des bourses accordées pour 2009 /2010 s'établit à **66,21** millions d'euros (hors compléments PEC).

- Le nombre d'élèves boursiers est de 21 287.
- Le nombre total de dossiers de demandes de bourse déposés est en **augmentation de près de 7% cette année**. L'augmentation est encore plus nette si on examine le nombre de dossiers portant sur les classes non ouvertes à la prise en charge (de la maternelle à la troisième), puisqu'elle est alors de 8,5%.
- Le nombre de bénéficiaires et le montant des bourses attribuées augmentent à nouveau de manière particulièrement sensible :

	Augmentation des effectifs d'élèves boursiers	Augmentation du montant des bourses accordées
Rythme Sud	+ <b>6,29 %</b>	+ <b>26,90 %</b>
Rythme Nord	+ <b>6,25 %</b>	+ <b>20,64 %</b>

Le montant des bourses accordées bondit ainsi de 12,78 millions d'euros et le nombre de bénéficiaires de 1 355.

### C) Les prises en charge

Le dispositif de prise en charge est à présent ouvert à l'ensemble des classes de lycée.

**5 652 élèves** ont bénéficié de la prise en charge en 2009 / 2010 pour un **montant de 25,3 millions d'euros**.

Le nombre de prises en charge accordées est en augmentation de près de 77 % en 2009 / 2010. Cette augmentation trouve son origine **dans l'extension du dispositif à la classe de seconde** mais aussi une **attraction plus forte dans les autres classes** pour le dispositif (par exemple 13% de demandes supplémentaires pour la classe de terminale).

Le pourcentage d'élèves présentant une demande de prise en charge s'élève à 66%.

Le différentiel de 34% correspond à des familles n'ayant pas déposé de dossiers (défaut d'information ou prise en charge par l'employeur).

Environ 15% des dossiers ont été rejetés en raison d'un dépôt tardif du dossier (596) ou pour non éligibilité au dispositif (personnels de l'Etat recevant des majorations familiales).

#### D) Perspectives

En se basant sur les évolutions observées depuis 2007, soit une augmentation moyenne de 5% du nombre des boursiers et de prises en charge et de 12% du coût moyen d'une aide, l'A.E.F.E parvient aux évolutions suivantes :

Année civile	2010	2011	2012	2013
Dotation (millions d'euro)	105,29	126,9		
Coût total estimé (millions d'euro) (avec moratoire)	107,4	126,3	150	177
Estimation bourses (millions d'euro)	70,8	83,3	98	115,3
Estimation PEC	39,3	47,4	55,8	65,6
Estimation du montant des mesures de régulation	-2,7	-4,4	-3,9	-3,9

Dès cette année, sans prendre en compte les mesures de régulation adoptées, **le besoin de financement serait supérieur de 4,7 millions d'euros** à la dotation de la loi de finances.

Les perspectives sont donc « délicates », selon les termes utilisés par l'A.E.F.E, en raison du contexte qui entoure aujourd'hui chaque composante de la dépense :

*Pour les bourses scolaires :*

- **l'augmentation sensible des frais de scolarité** qui s'inscrit dans la durée et qui traduit la politique d'autofinancement des établissements via le désengagement de l'état ;
- **l'explosion des frais parascolaires** qui trouve son origine dans l'externalisation des services ;
- **la dépréciation de l'euro par rapport à la plupart des monnaies** ;
- **la crise économique** qui touche les familles expatriées et conduit des familles binationales à rejoindre leur pays d'origine ;

- **l'augmentation du nombre de premières demandes** depuis l'instauration de la prise en charge ;
- **l'explosion des recours gracieux** présentés par les familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse mais revendiquant une quotité plus forte voire la gratuité.

*Pour les prises en charge :*

- **poursuite du désengagement des employeurs**, entreprises certes mais aussi organismes internationaux (ONU, Commission européenne)
- **expatriation d'enfants précédemment scolarisés en France** et qui rejoignent à présent leur parent expatrié (surtout pays limitrophes où les frais de scolarité sont élevés).

#### **Les réponses apportées par l'A.E.F.E dès cette année.**

Des mesures de régulation ont été mises en place, permettant d'économiser près de 2 millions d'euros.

Ces mesures sont :

- *Concernant les bourses scolaires et parascolaires :*
  - le gel des revenus minima ;
  - la part du revenu disponible des familles affectée aux frais de scolarité progresse de 5 points, passant à 25% pour tous les pays hors USA (35%) ;
  - fin des versements des bourses parascolaires si elles n'ont pas été utilisées l'année précédente ;
- Concernant les familles éligibles aux deux dispositifs, les droits à bourse seront dorénavant calculés en tenant compte du coût réel des frais de scolarité à la charge des familles.
- *Concernant la « prise en charge »*, son montant est cristallisé sur la base des tarifs en vigueur lors de la mise en place du dispositif.
- *Concernant l'ensemble des dossiers*, uniformisation des calendriers et rejet des dossiers présentés hors délai.

*L'Assemblée des Français de l'Étranger, lors de sa session de septembre 2009, avait demandé l'abandon de ces mesures de régulation (vœu 2/09/09). L'administration n'a pas répondu favorablement à cette demande mais assure toutefois qu'elle s'attachera à mesurer*

**très précisément les conséquences de l'application de cette disposition**, en particulier sur les familles à revenus intermédiaires, susceptibles d'être les plus touchées.

Il est à noter, qu'en plus de ces mesures prises à l'été 2009, a été annoncée lors de la Commission Nationale des Bourses de décembre, la prise en compte de l'avantage familial et des majorations familiales des agents de l'Etat comme une aide à la scolarisation et non plus comme un élément de revenu. **Ces familles seront donc de fait exclues du dispositif principal des bourses scolaires.**

### **Les pistes pour l'avenir :**

Actuellement, l'extension du dispositif des prises en charge aux classes de collège est gelée par un moratoire. Ce moratoire ne peut constituer une réponse définitive au problème de financement comme vu précédemment.

Le Ministre des Affaires étrangères a annoncé à l'automne la constitution **d'un groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir des aides à la scolarité**. Ce groupe n'est pas constitué à ce jour et nous le regrettons. Il est en effet important qu'il tire des conclusions afin que des mesures soient arrêtées et annoncées lors de la Commission Nationale des Bourses de juin 2010 pour la mise en place de la campagne de bourses dans les pays du rythme Sud.

Parallèlement, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a lancé une **mission d'évaluation et de contrôle de l'enseignement français à l'étranger**.

Son rapporteur, le député Jean François Mancel, auditionné par les commissions réunies des affaires économiques et de l'enseignement a fait le constat de la situation difficile de l'A.E.F.E, victime de son succès, incapable de financer son développement et provoquant le mécontentement des familles par l'augmentation des coûts de scolarité.

Il suggère un traitement prioritaire de l'enseignement français à l'étranger dans la programmation du M.A.E.E.

Considérant l'importance du réseau pour l'économie française, il croit possible d'obtenir le financement de l'extension du dispositif de la prise en charge sans grever le budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes ce qui s'apparenterait selon lui à une « sortie par le haut » des difficultés actuelles.

Si la mesure de prise en charge ne fait pas consensus au sein de la commission, il est à rappeler que l'Assemblée des Français de l'Etranger a adopté un avis (25/06/09) qui, tout en se félicitant de la mesure de prise en charge préconisait la **mise en place de mécanismes d'application similaires à ceux des bourses scolaires.**

## IV. La réforme du réseau culturel : la création d'une nouvelle agence

### A) Le cadre de la réflexion

Le projet de loi relatif à l'action extérieure de l'État s'inscrit dans le cadre de la réforme du ministère des Affaires étrangères et européennes, du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France et des recommandations issues de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

### B) Le nouvel établissement public industriel et commercial

Le projet de loi sur l'action culturelle extérieure de l'Etat a été adopté par le Sénat le 22 février 2010, il doit à présent être discuté à l'Assemblée nationale.

Pour renforcer notre diplomatie d'influence, deux agences, respectivement chargées de la coopération culturelle et linguistique et de la mobilité universitaire, scientifique et technique sont créées.

La nouvelle agence culturelle, qui devrait porter le nom d'**Institut français** à ce stade du processus parlementaire, aura le **statut d'Établissement Public Industriel et Commercial** sous tutelle unique du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle sera issue de la transformation de l'association CulturesFrance.

La dimension interministérielle de l'action culturelle extérieure sera assurée par **un conseil d'orientation stratégique**. Une coopération étroite de l'Agence avec les industries culturelles, les Alliances françaises et les collectivités territoriales sera organisée.

L'Agence sera également impliquée dans la **politique de recrutement, de formation et d'accompagnement des personnels**.

Le **champ d'action** de la nouvelle agence culturelle est **également élargi** par rapport à celui de CulturesFrance. Son domaine de compétence couvre en effet la promotion de la culture, la coopération culturelle, la promotion des idées, de la langue française et du savoir faire français en matière de diffusion culturelle.

Dans l'attente du **rattachement effectif du réseau à l'Agence** (qui devrait avoir lieu au plus tard dans 3 ans), le réseau culturel est rendu **plus cohérent par fusion des services d'action culturelle** des ambassades avec les centres et instituts culturels.



### *C) La réforme au regard de nos propositions*

Dans sa résolution n°2/09/09, adoptée à l'unanimité, notre assemblée avait demandé que l'A.F.E soit représentée au Conseil d'administration du nouvel opérateur. Si cette proposition n'est pas actée dans le projet de loi, le Ministre des Affaires étrangères s'est engagé à ce qu'un membre de l'A.F.E soit désigné au nom de notre assemblée pour y siéger.

Il est également acquis qu'un rapport d'activité annuel nous sera présenté.

*Notre commission rappelle cependant son attachement à voir se réaliser la fusion de l'opérateur avec le réseau culturel, disposition nécessaire à la mise en synergie de l'Agence parisienne et du réseau des instituts. Elle défend également un renforcement du budget de l'action culturelle extérieure afin de donner les moyens financiers indispensables au fonctionnement de la nouvelle agence.*

La réflexion menée à propos de notre action culturelle extérieure a permis de démontrer le caractère original et pertinent de notre diplomatie d'influence culturelle.

Elle a abouti à la définition de nouveaux objectifs et à la création de nouveaux outils.

Les réformes engagées ne pourront cependant rejoindre leurs objectifs qu'avec un financement à la hauteur de leurs ambitions.

## ANNEXES

### ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

12<sup>ème</sup> session

1<sup>er</sup> - 6 mars 2010

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

#### Résolution n° 1/03/10

#### Objet : Les moyens de l'AEFE

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

#### Considérant :

- que les établissements publics seront amenés à participer aux charges du grand emprunt et qu'à ce titre l'AEFE devrait contribuer à hauteur de 2M€ ;
- que cette mise à contribution serait illégitime si par ailleurs l'AEFE ne bénéficiait pas de financement émanant de ce grand emprunt ;
- que la réponse à notre résolution n° 1/09/09 concernant la compensation par l'Etat du paiement des cotisations civiles des personnels titulaires confirme que cette charge nouvelle n'a été compensée que partiellement ;
- que le déficit de couverture de la prise en charge des pensions civiles sera comblé par la contribution de 6% assise sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés.

#### Demande :

- que l'AEFE ne soit pas soumise à la charge de remboursement des intérêts du grand emprunt ;
- que le paiement des cotisations civiles des personnels titulaires soit intégralement compensé ;
- que la contribution de 6% assise sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés soit affectée aux charges immobilières et au fonctionnement des établissements.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		2
Nombre d'abstentions		2

# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

12<sup>ème</sup> session

1<sup>er</sup> - 6 mars 2010

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

### Résolution n° 2/03/10

**Objet :** Création d'un Groupe de travail sur la prise en charge (PEC) des frais de scolarité pour les classes de lycée

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

#### Considérant :

- qu'aux termes de la Loi de Finances 2010, il est précisé la création d'un « Groupe de travail parlementaire » ayant pour mission de faire un audit sur l'application de la PEC pour les 3 classes de lycée (Terminale, 1<sup>ère</sup> et seconde) ;
- l'engagement du ministre des Affaires étrangères et européennes, président de droit de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE), à faire mettre en œuvre ce « Groupe de travail » ;
- que la composition de ce « Groupe de travail parlementaire » doit être élargie à un représentant de la Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel de l'AFE ; et aussi, à un représentant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) ;
- qu'il devient impératif qu'une décision politique soit prise avant le Conseil d'Administration de l'AEFE devant se tenir courant mai sur la poursuite ou non du moratoire ;
- qu'il est urgent de procéder à une « évaluation budgétaire » suite à la mise en application de la PEC aux classes de lycée

#### Appelle :

- Le ministre et Président de l'AFE à créer rapidement ce « Groupe de travail » en tenant compte des recommandations de l'AFE réunie en mars 2010 en assemblée plénière de manière à ce que l'audit de la PEC et des conséquences de celles-ci puisse permettre, d'une part, à l'AEFE et l'administration de tutelle et d'autre part, au Parlement qui adoptera en décembre 2010 la loi de Finances 2011, une évaluation actualisée des trois premières années d'application de la PEC.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		1

# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

12<sup>ème</sup> session

1<sup>er</sup> - 6 mars 2010

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

### Résolution n° 3/03/10

#### Objet : action culturelle extérieure de la France

L'action culturelle extérieure de la France fait l'objet d'une réforme visant à rassembler dans une même entité les divers instituts et centres culturels français pour poser les conditions d'un sursaut de notre diplomatie d'influence.

Le sénat a adopté le 22 février 2010 le texte créant une agence culturelle sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Institut Français ».

L'Assemblée des Français de l'étranger,

#### Considérant que :

- le nom retenu traduit parfaitement l'identité de notre réseau tout en permettant de respecter les expressions locales ;
- le rattachement du réseau à l'agence nouvellement créée est vital pour la pérennité de l'action culturelle française extérieure et sa cohésion ;
- la phase de transition, de trois ans, doit faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir la vitalité de la présence française et l'ampleur du réseau.

#### Demande que :

- le nom « Institut Français » soit définitivement adopté ;
- le rattachement du réseau à l'Agence se fasse dans les meilleurs délais ;
- les moyens humains et financiers soient garantis aux établissements du réseau actuel tout au long de cette période de transition ;
- l'Institut Français dispose des moyens nécessaires à son développement.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

## ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

12<sup>ème</sup> session

1<sup>er</sup> - 6 mars 2010

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu n° 1/03/10

**Objet** : Création de filières professionnelles dans le réseau des établissements de l'AEFE

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

**Considérant** :

- la demande en de nombreux endroits des familles en ce sens ;
- la volonté de l'Agence de répondre au plus près aux besoins des communautés scolaires ;

**Demande** :

- la création de filières professionnelles dans les établissements du réseau, là où cela s'avère nécessaire pour contribuer à la réussite de tous les élèves.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		1

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**12<sup>ème</sup> session**

**1<sup>er</sup> - 6 mars 2010**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE  
L'AUDIOVISUEL**

**Motion n° 1/03/10**

**Objet : Création d'une toute petite section (TPS) au lycée français international de Pékin.**

**Considérant :**

- la demande de nombreuses familles françaises en ce sens ;
- la volonté de l'Agence de répondre au plus près aux aspirations des communautés scolaires ;
- dans un contexte très concurrentiel, le succès des structures similaires d'établissements internationaux qui fidélisent des élèves qui échappent à notre réseau

**Demande :**

- que l'AEFE autorise la création d'une toute petite section au lycée français international de Pékin.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	<b>X</b>
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		

**Assemblée des Français de l'Etranger**

**Bureau**

25 juin 2007

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Avis n° BUR/A.1/07.06**

**Objet : Prise en charge par la collectivité nationale du coût des études des élèves français scolarisés à l'étranger dans le second cycle du secondaire**

**L'Assemblée des Français de l'Etranger,**

**Vu** la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'Etranger ;

**Vu** son règlement intérieur et notamment son article 13 ;

**Vu** les conclusions du bureau de la Commission des affaires culturelles et de l'enseignement concernant la mise en œuvre de l'engagement pris par le Président de la République relatif à la prise en charge par la collectivité nationale du coût des études des élèves français scolarisés à l'étranger dans le second cycle du secondaire ;

**Considérant** que, pour l'année scolaire en cours, le nombre d'élèves français de la classe de seconde à celle de terminale serait d'au moins 15 000, selon les données fournies par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) ;

**Considérant** que le coût moyen de la scolarité pour l'année 2007 serait de 3 600 euros par élève ;

**Considérant**, dès lors, que l'enveloppe budgétaire correspondant à cette prise en charge, s'élèverait à 54 millions d'euros en 2007 ;

**Considérant** que 6 millions d'euros étant déjà attribués aux familles les plus nécessiteuses, cette prise en charge nécessiterait une enveloppe spécifique de 48 millions d'euros ;

**Considérant** que cette proposition rejoint les attentes des familles ayant des enfants scolarisés dans l'ensemble des établissements français à l'étranger (établissements en gestion directe, conventionnés ou homologués par l'AEFE et CNED),

**Emet un avis favorable** à la prise en charge par la collectivité nationale du coût des études des élèves français scolarisés à l'étranger dans le second cycle d'enseignement secondaire, dès la rentrée 2007, par une ligne budgétaire de bourses dédiée, distincte de celle des crédits alloués aux bourses scolaires ;

**Rappelle** toutefois que la prise en charge des frais de scolarité -qui sera désormais prise en charge par la collectivité nationale- était, dans certains cas, assurée jusqu'ici par les organismes internationaux et les entreprises, employeurs des parents d'élèves ;

**Demande** que cette prise en charge fasse désormais l'objet d'une inscription annuelle dans le projet de loi de finances ;

**Demande** que, pour être effective dès la rentrée scolaire 2007, cette prise en charge soit inscrite dans le projet de loi de finances rectificative pour 2007 *pro rata temporis* des quatre derniers mois de l'année restant à couvrir ;

**Demande** la distinction de ces crédits spécifiques de ceux de l'enveloppe globale des bourses scolaires, dans un mécanisme d'application similaire ;

**Attire l'attention** du Gouvernement sur les points suivants :

- la prise en compte des réglementations concernant la non-discrimination du fait de la nationalité dans l'Union européenne et autres réglementations nationales ;
- la difficile maîtrise par l'AEFE des frais de scolarité dans les établissements homologués hors de son réseau ;
- la participation à titre consultatif, mais non délibératif, des autorités françaises dans l'adoption des budgets des établissements conventionnés ;
- la nécessité d'augmenter dans les années à venir la capacité des investissements.

**Et demande**, par ailleurs, une augmentation du volume des bourses scolaires à hauteur de 2 millions d'euros dès la rentrée scolaire 2007.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		



